
**FEDERATION DE PECHE DE SAONE-ET LOIRE POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**Nos actions techniques pour la connaissance et la restauration des
milieux aquatiques et pour le développement du loisir pêche.**

-- ANNEE 2017 --



**- Etudes du fonctionnement des milieux aquatiques et de leurs
populations de poisson.**

-Travaux de restauration des milieux aquatiques

- Développement du loisir pêche et réglementation

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Etude piscicole des rivières du bassin de l'Arroux

Cette étude avait pour objectif d'étudier le peuplement piscicole de 30 stations du bassin de l'Arroux où des travaux de restauration des cours d'eau sont programmés dans le cadre du Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée. Ainsi, 20 inventaires piscicoles ont été réalisés spécifiquement pour cette étude et les résultats de 10 autres inventaires réalisés dans le cadre d'autres suivis ont aussi été analysés.

Les différents inventaires réalisés n'ont pas permis d'observer de peuplement piscicole en très bon état. Ce résultat est toutefois logique puisque les stations d'inventaire ont été positionnées sur des tronçons de cours d'eau où des travaux de restauration de la qualité des cours d'eau sont prévus, c'est-à-dire sur des secteurs dégradés.

Le calcul de l'Indice Poisson Rivière permet de constater que 7 stations ont un peuplement piscicole jugé comme étant de bonne qualité. La plupart d'entre elles sont situées dans le bassin du Rançon, dans un contexte forestier, qui permet effectivement une meilleure préservation de la qualité des cours d'eau.

Selon ce même indice, 8 stations ont un peuplement piscicole jugé comme étant de qualité moyenne, 7 stations de qualité médiocre et 5 de qualité mauvaise. Les résultats obtenus mettent en évidence des problèmes de réchauffement excessif des eaux des cours d'eau en période estivale et un habitat de qualité médiocre. Ces dégradations seraient causés par une ripisylve dégradée ou absente et par la présence de nombreux plans d'eau. L'altération du peuplement piscicole se traduit le plus souvent par l'absence ou les faibles effectifs de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement. Les espèces thermophiles comme le chevesne, le goujon ou encore le spirilin ainsi que les espèces de plans d'eau, telles que le gardon ou la perche soleil, sont au contraire favorisées par ces perturbations.



La Lote de rivière, une espèce emblématique du bassin de l'Arroux (individu capturé sur la Drée à Epinac)



Exemple d'un cours d'eau où l'habitat est très dégradé en raison de l'absence de ripisylve : le Mesvrin à St-Firmin

Cette étude finalisée au début de l'année 2017 aura permis de faire un état des lieux des peuplements piscicoles avant la mise en œuvre des travaux de restauration prévus au Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée. Une nouvelle campagne d'inventaire réalisée après travaux permettra d'observer les évolutions des peuplements piscicoles et ainsi d'évaluer l'efficacité des actions entreprises sur le bassin de l'Arroux.

Code étude	Nom cours d'eau	Commune	Date(s) inventaire (s)	Classe de qualité Indice Poisson Rivière
L'Arroux				
St 1	Arroux	Igornay	16/09/2015	Mauvaise
St 29	Arroux	Gueugnon	22/09/2015	Bonne
Bassin de la Drée				
St 3	Rau de Dinay	Epinac	29/05/2015	Moyenne
St 4	La Drée	Saint-Léger-du-Bois	16/06/2015	Moyenne
St 5	Rau de la Chapelle	Curgy	16/09/2015	Mauvaise
Bassin du Mesvrin				
St 7	Mesvrin	Saint-Firmin	15/09/2015	Mauvaise
St 8	Mesvrin	Saint-Firmin	15/09/2015	Mauvaise
St 9	Mesvrin	Saint-Symphorien-de-Marmagne	31/08/2016	Moyenne
St 10	Brume	Saint-Symphorien-de-Marmagne	24/09/2015	Médiocre
Sous-bassin du Rançon				
St 11	Rançon	Marmagne	21/07/2016	Moyenne
St 12	Rançon	Marmagne	21/07/2016	Bonne
St 15	Rançon	Marmagne	22/07/2016	Bonne
St 19	Rançon	Broye	23/09/2015	Bonne
St 13	Naudiots	Marmagne	23/09/2015	Médiocre
St 14	Naudiots	Marmagne	23/09/2015	Bonne
St 16	Bière	Broye	20/07/2016	Pas de poissons
St 17	Bière	Broye	20/07/2016	Médiocre
St 18	Forêt aux Merles	Broye	20/07/2016	Bonne
St 20	Vernes de Lyre	Broye	27/07/2016	Moyenne
St 21	Vernes de Lyre	Broye	27/07/2016	Moyenne
St 22	Papeterie	Broye	20/07/2016	Bonne
Petits affluents Arroux				
St 6	Les Echets	Laizy	24/09/2015	Moyenne
St 23	Toulangeon	La Chapelle-sous-Uchon	24/09/2015	Médiocre
St 24	Prés Chassots	Montmort	21/09/2015	Moyenne
St 25	Pontins	St-Eugène / St-Berain-sous-Sanvignes	21/09/2015	Médiocre
St 26	Veillerot	UXEAU	21/09/2015	Médiocre
St 27	Bessy	Uxeau	29/05/2015	Médiocre
St 28	Pêcherette	Uxeau	29/05/2015	Moyenne
St 30	Reuil	La Chapelle-au-Mans	02/08/2016	Mauvaise

Résultat de l'Indice Poisson Rivière sur les différentes stations d'inventaires piscicole étudiées

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : les AAPPMA du bassin de l'Arroux (hors Bourbince et Morvan).

Suivi 2016 / 2017 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire



Pêche électrique dans le bras mort de la Prairie des Oies à Mouthier-en-Bresse



Juvénile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet par pêche électrique au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Réalisé à la fin du printemps, cette méthode permet de capturer les juvéniles de brochet présents dans les zones humides et ainsi de vérifier leurs fonctionnalités pour la reproduction de cette espèce.

En 2016, ce suivi a été réalisé sur 13 zones humides : 10 inventaires ont été réalisés dans le cadre de suivi d'aménagements de zones humides pour évaluer l'efficacité des travaux réalisés pour la reproduction du brochet ; 1 inventaire a été réalisé dans le cadre d'un état initial avant travaux et 2 inventaires ont été réalisés pour acquérir des connaissances sur la fonctionnalité des zones humides pour la reproduction du brochet.

L'analyse des conditions hydrologiques a montré que, sur les cours d'eau étudiés (Saône, Seille, Brenne, Sâne, Grosne, Vallière, Solnan, Grosne), les niveaux d'eau importants de janvier à juin 2016 ont été très favorables à la reproduction du brochet : les géniteurs ont pu accéder aux frayères pour se reproduire, les zones humides sont restées suffisamment longtemps inondées pour permettre l'éclosion des œufs et les crues tardives ont pu permettre le retour des juvéniles au cours d'eau.

Les inventaires piscicoles réalisés ont permis de montrer que, sur les 13 zones humides étudiées, seulement 3 abritaient des juvéniles de brochet : la frayère du port d'Ormes (rivière Saône), la zone humide du Pré des Saules à Cuisery (rivière Seille) et le bras mort du Grand Recard à Marnay (rivière Grosne). Ces trois zones, déjà aménagées pour la reproduction du brochet, présentent la particularité d'être équipées d'un ouvrage de gestion hydraulique permettant d'assurer un maintien d'un niveau d'eau constant pendant la période de reproduction du brochet.

L'absence de brochets sur les 10 autres sites étudiés est toutefois à relativiser dans la mesure où les nombreuses crues du printemps 2016 ont pu permettre le retour des juvéniles de brochet au cours d'eau avant la date des inventaires.

Le même suivi a été réalisé en 2017 sur 11 zones humides. L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2017 seront finalisées au début de l'année 2018.

Bassin	Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date inventaire	
				2016	2017
Saône	Thalie	Bras mort du centre commercial	Châtenoy-le-Royal	x	
	Saône	Baisse de l'Argillet	Marnay	x	
		Frayère du Paquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	x	x
		Frayère du Port d'Ormes	Ormes	x	x
	Grosne	Baisse de la Grande Vèvre	Beaumont-sur-Grosne		x
		Bras mort des Petits Prés	St-Ambreuil		x
		Bras mort du Grand Recard	Marnay		x
		Bras mort du Bois d'Epinet	Sercy	x	
		Bras mort du Château Gaillard	Messey-sur-Grosne	x	
		Bras mort du Grand Recard	Marnay	x	
Seille	Brenne	Bras mort de la Prairie des Oies	Mouthier-en-Bresse	x	x
	Seille	Bief du Moulin Romain	Saint-Usuge	x	x
		Frayère de la Culée	Sainte-Croix		x
	Solnan	Bief du Château de la Motte	Sainte-Croix	x	
	Vallièrè	Bras mort du Pont de la Barque	Louhans	x	x
	Seille	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	x	x
		Bras mort du Pont Rouge	La Genête, Brienne	x	x

Liste des zones humides inventoriées en 2016 et 2017

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %)

AAPPMA concernées : Bellevesvre, Chalon-sur-Saône, Cuisery, Louhans, Ormes, Romenay, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-du-Plain, Sainte-Croix, Saint-Usuge.

Etude piscicole du Talenchant

Cette étude avait pour objectif d'étudier le peuplement piscicole du Talenchant et d'analyser les facteurs perturbant la faune piscicole. Le recensement des perturbations avait déjà été réalisé lors d'une étude précédente en 2009. Il a donc été actualisé sur la base de connaissances nouvelles et de relevés de terrain. Ce travail a permis de constater la présence de nombreux obstacles à la continuité piscicole sur l'ensemble du linéaire du Talenchant, de petits étangs perturbant le régime thermique et les débits du Talenchant, la présence de pollutions d'origine domestique, viticole et vinicole et la dégradation de la ripisylve dans la partie amont du Talenchant. Par ailleurs, des mesures de la température de l'eau ont été effectuées tout au long de l'été 2015 sur 4 stations régulièrement réparties le long du Talenchant et sur 1 station sur un petit affluent, le ruisseau de Blany. Ces relevés ont montré que la température de l'eau du Talenchant était beaucoup trop importante dans sa partie amont (de la source au bourg de Verzé) pour permettre le développement d'une population de truite fario, mais que le cours d'eau restait relativement frais dans sa partie médiane et aval (en aval du bourg de Verzé). Le ruisseau de Blany est quant à lui resté extrêmement frais au cours de l'été 2015.

Enfin, 5 inventaires piscicoles par pêche électrique ont été réalisés au niveau des 5 stations de mesure de la température de l'eau. Ces inventaires ont permis de constater que le peuplement piscicole était très dégradé dans la partie amont du Talenchant (amont et en aval immédiat du bourg de Verzé). Cette dégradation se traduit

notamment par l'absence de la truite fario et du chabot. Sur les stations situées plus en aval, le peuplement piscicole s'améliore mais reste de qualité moyenne. De nouvelles espèces – chabot, blageon, chevesne, goujon – apparaissent mais la truite y est toujours absente. Sur le ruisseau de Blany, l'Indice Poisson rivière considère le peuplement piscicole comme étant de bonne qualité. Ce résultat a été critiqué car l'absence de la truite fario (1 individu a été capturé mais il était probablement issu d'un déversement à vocation halieutique) et du vairon indiquent un peuplement piscicole perturbé.

Les résultats de cette étude confirment l'intérêt de poursuivre les travaux de restauration de la ripisylve, de la continuité écologique et d'aménagement du bourg de Verzé inscrits dans le programme d'action du Contrat des Rivières du Mâconnais. La poursuite du suivi des peuplements piscicoles du Talenchant est proposée pour évaluer l'efficacité des actions de restauration envisagées.

Cette étude a été présentée aux acteurs du Contrat de rivière le 13 avril 2017 au siège de la Fédération. La présentation des perturbations aux services de l'Etat (AFB, DDT) a permis d'enclencher plusieurs contrôles administratifs en vue de vérifier la légalité de certains ouvrages. De même, la réalisation de cette étude aura permis de sensibiliser les dirigeants d'une cave coopérative responsable d'une pollution viticole récurrente avec pour conséquence la mise aux normes de cette entreprise en 2017.



Exemple de seuil pénalisant le déplacement des poissons : seuil du moulin de Verzé

e Talenchant à Verzé

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay.

[Compte-rendu d'inventaire des populations d'écrevisses à pieds blancs effectuées dans le bassin du Talenchant \(2017\)](#)

Dans le cadre des études et travaux actuellement menés sur le Talenchant, la Fédération a souhaité compléter les connaissances existantes sur les populations d'écrevisses à pieds blancs du bassin du Talenchant. Des prospections ont donc été réalisées au cours de l'été 2017 sur deux petits affluents du Talenchant, le ruisseau des Vaux et le ruisseau du Charbon, tous deux situés sur la commune de Verzé.

Les prospections réalisées en 2017 sur les têtes de bassin du Talenchant montrent que la population d'écrevisse à pieds blancs identifiée en 2009 à proximité de la source du ruisseau des Vaux est toujours présente, malgré des effectifs et un linéaire colonisé modestes. Les prospections réalisées un peu plus en aval ont permis d'identifier un nouveau tronçon colonisé par l'écrevisse à pieds blancs.

Cet inventaire aura permis de montrer clairement l'importance de la ripisylve en milieu prairial pour l'écrevisse : sur ce très petit cours d'eau, et dans ce secteur, c'est clairement l'absence d'arbres qui engendre la disparition des écrevisses. Il est donc primordial de restaurer la ripisylve dans ces zones de source si l'on souhaite conserver la population d'écrevisses à pieds qui reste aujourd'hui menacée.

Les prospections réalisées sur le ruisseau du Charbon n'ont en revanche pas permis d'observer d'écrevisse. Cette absence pourrait être liée au fait que le cours d'eau s'assèche totalement certaines années.

Responsable : Julien Maupoux

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay.

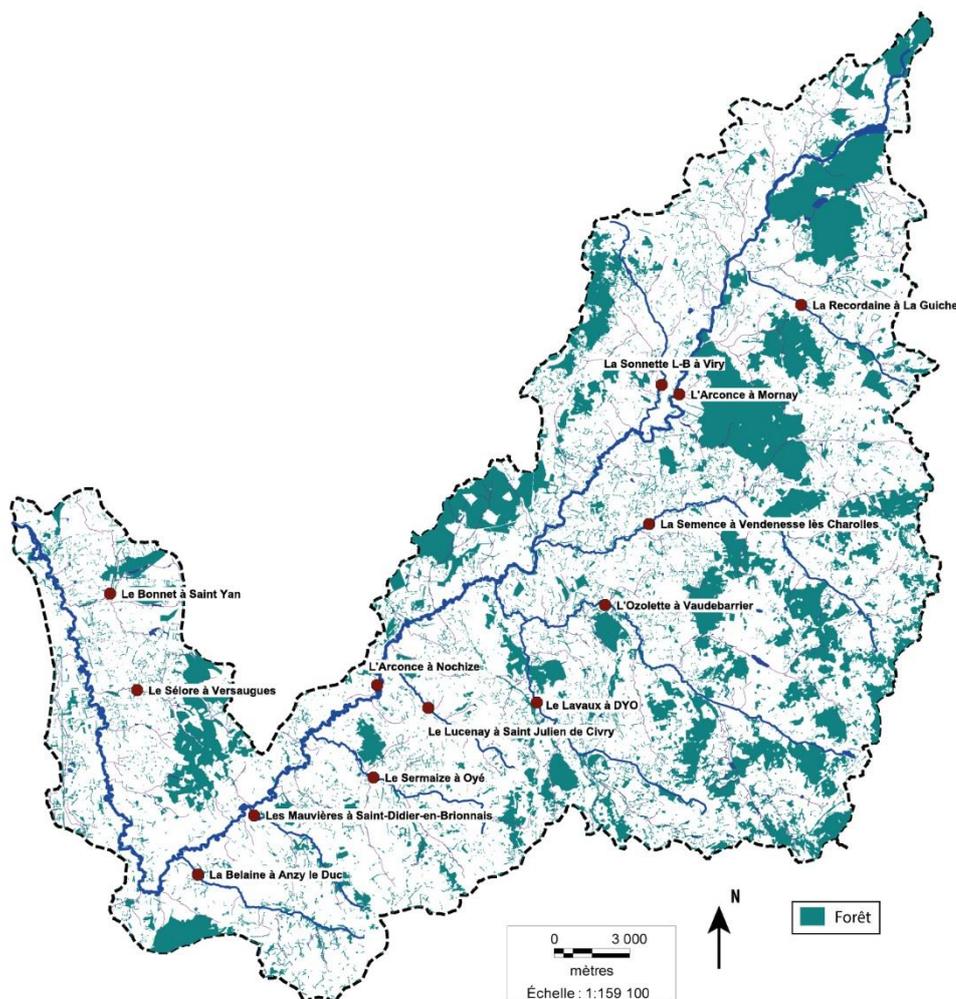
Etude piscicole et astacicole des rivières du bassin versant de l'Arconce

L'Arconce, rivière de deuxième catégorie piscicole du domaine privé, est un affluent de la Loire qui s'écoule à travers un territoire de bocage, situé au cœur du Charollais.

Actuellement, la rivière Arconce et son bassin versant font l'objet d'un programme de mesures porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA). Un Contrat territorial est en cours de réalisation sur ce bassin. Il a été signé et lancé le 29 juin 2016.

Pour garantir l'atteinte du bon état écologique de l'Arconce et de ses principaux affluents, les premiers travaux du SMAAA ont mis en

avant la nécessité de travailler préférentiellement sur les altérations hydro-morphologiques. Ainsi, plusieurs



Il resterait enfin à régler le problème délicat des nombreux plans d'eau implantés sur les lits de cours d'eau. Ces derniers contribuent à affecter et transformer fortement les fonctionnalités, morphologiques, hydrauliques et écologiques de certaines rivières du bassin versant de l'Arconce.

Étude à télécharger : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2017/06/Et_piscicole_astacicole_bv_arconce_mars_2017_fdpeche71.pdf

Synthèse de l'étude à télécharger : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2017/06/Synthese_etude_piscicole_astacicole_arconce_2017.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %), FNPf (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Charolles, Anzy-le-Duc, Varennes l'Arconce, Saint Yan.

Suivi de la faune piscicole du bassin versant du Sornin – Etat des peuplements piscicoles en 2017 – 5ème année du suivi

Depuis l'été 2008, la Fédération réalise pour le Syndicat Mixte du Sornin et ses Affluents, un suivi piscicole des principales rivières du bassin versant du Sornin (Sornin, Mussy, Botoret, Bézo, Equetteries, rivières des Barres, Aron, Pontbrenon).

Ce suivi initialement prévu pour une durée de 5 années a été entrepris lors des années 2008, 2009, 2010 et 2013.

En 2017, un nouveau contrat de rivière a été signé et un suivi piscicole a de nouveau été réalisé.

Les objectifs principaux du suivi piscicole sont les suivants :

- Connaître l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles du bassin versant du Sornin,
- Améliorer les connaissances sur l'état des peuplements salmonicoles (dynamique des populations, importance du recrutement en juvénile, croissance des individus...),
- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau à l'aide de l'indicateur poisson (Indice Poissons Rivière normalisé AFNOR NF T90-344) et de tout autre mode d'analyse des peuplements piscicoles en vigueur,
- Favoriser l'implication technique de la collectivité piscicole dans le programme concerté de reconquête piscicole des cours d'eau du bassin et notamment sur tout projet d'aménagement piscicole.

Résumé des observations réalisées :

La dernière campagne de pêche électrique (Septembre 2017), a montré des fonctionnalités piscicoles variables d'un secteur à l'autre du bassin. Certains linéaires de cours d'eau présentent encore des belles fonctionnalités piscicoles quand d'autres s'avèrent être perturbées ou dégradées. Ainsi, l'amont du Botoret (truite fario), l'aval du Sornin (cyprins d'eau vive et espèces migratrices) et du Mussy



(truite fario) présentent encore des peuplements piscicoles de qualité. A contrario, l'amont de l'Aron et les affluents du Brionnais que sont la rivière des Barres, les Equetteries et le Bézo sont caractérisés par des peuplements très perturbés. Si les populations piscicoles des principales rivières du bassin du Sornin présentent bien souvent des qualités altérées, c'est parce qu'il subsiste des facteurs limitant le développement des communautés de poissons.

En premier lieu, les eaux de ces rivières de première catégorie piscicole connaissent bien souvent un réchauffement thermique trop marqué. Ce dernier a des répercussions sur les densités des espèces de poissons les plus sensibles comme la truite fario. Ce réchauffement s'explique par divers facteurs.

On peut déjà évoquer l'augmentation générale des températures terrestres. Mais il ne faut pas négliger la destruction partielle ou totale de la végétation rivulaire (la ripisylve) qui permettrait de conserver un corridor de fraîcheur. Enfin, il convient de souligner la présence en trop grand nombre de plans d'eau qui, par leur grande surface en eau soumise aux rayons du soleil, favorisent une accentuation des températures. La ripisylve, évoquée précédemment, ne permet pas seulement de garantir une certaine fraîcheur de l'eau, elle garantit aussi la présence d'abris et de caches en berges qui augmentent les capacités d'accueil (qualité des habitats) et favorisent l'implantation des populations de poissons en densité plus importante. En maintenant la berge, la ripisylve limite aussi l'érosion, l'écrasement du lit des cours d'eau et le colmatage des substrats par des sédiments fins. La ripisylve a encore d'autres fonctions essentielles (rôle trophique) qui garantissent le bon état écologique des cours d'eau. Son absence ou son altération a des répercussions fortes sur la qualité et la densité des peuplements piscicoles des rivières du bassin du Sornin.

Quant aux plans d'eau, leurs impacts ne se limitent pas seulement à une hausse des régimes thermiques des cours d'eau. En période estivale l'évaporation de l'eau est accrue sur les surfaces planes des plans d'eau. Les étiages dans les cours d'eau sont ainsi accentués (faibles débits). Les qualités d'eau peuvent aussi être altérées en aval des étangs. Les étangs constituent bien souvent un obstacle à la libre circulation piscicole ; obstacle supplémentaire à la multitude des petits seuils et barrages qui viennent contraindre les déplacements vitaux de certaines espèces de poisson. L'impact des plans d'eau est bien visible en 2017, puisque de nombreuses espèces inféodées aux plans d'eau sont capturées sur les stations de l'Aron amont, du Bézo, des Equetteries, des Barres et du Sornin. De plus, une forte proportion d'espèces tolérantes comme le goujon et le chevesne est observée sur l'ensemble des stations (excepté sur le Botoret amont).

Enfin, le bassin versant du Sornin se situe en pleine terre d'élevage bovin. Sur certains secteurs, le piétinement, la stagnation et les déjections des animaux d'élevage dans les petits cours d'eau sont fréquents. En été, lorsque les débits sont faibles, ceci peut avoir de lourdes conséquences sur l'état des peuplements piscicoles des rivières du bassin. Ceci est particulièrement observé sur la partie Brionnaise du Bassin (rivière Bézo, Equetteries, rivière des Barres).

Pour remédier à toutes ces problématiques, un travail long et fastidieux a été entrepris par les équipes du Syndicat Mixte du Sornin et de ses Affluents. Pour ne citer que quelques actions engagées, des seuils et barrages limitant le déplacement des espèces piscicoles ont été effacés sur les portions aval du bassin. D'importants travaux de restauration de la végétation rivulaire par la pose de clôture et la plantation de ripisylve ont été réalisés (ou seront réalisés) sur de grands linéaires du Bézo, de l'Aron et du Pontbrenon. Des abreuvoirs ont également été aménagés. Ces efforts devront se poursuivre pour observer une amélioration de la qualité des peuplements piscicoles.

Responsable : Rémy Chassignol / Anne Charvet

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne (50%), FNPF (25%), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun, la Clayette

Evaluation de l'effet de la fragmentation du milieu par les obstacles à la libre circulation piscicole sur la structuration génétique des populations de truite du Méchet

Dans le cadre de ses missions de protection du milieu aquatique, la Fédération de pêche de Saône-et-Loire participe activement avec le Parc Naturel Régional du Morvan à la restauration des ruisseaux et rivières de 1^{ère} catégorie.

Sur les cours d'eau du Morvan, la fragmentation de la continuité écologique compte parmi les facteurs limitants majeurs au maintien de certaines espèces et populations de poissons tels que la truite commune et le saumon atlantique.

A cette occasion, des travaux de restauration de la continuité écologique ont, et vont être entrepris sur le Méchet, rivière de première catégorie piscicole d'intérêt patrimonial.

En plus de notre participation à l'aménagement de certains de ces obstacles à la libre circulation piscicole, notre Fédération a souhaité accompagner les gestionnaires locaux en lançant sur le Méchet un diagnostic génétique des populations de truites dont les objectifs principaux étaient :

- d'évaluer **les effets réels de la fragmentation du milieu par les obstacles** sur le fonctionnement biologique des populations (niveau de préjudice des isolations, des réductions de flux génique),
- de réaliser **un état initial avant les actions de rétablissement de la continuité écologique**.

Ainsi, lors de l'été 2016, 350 truites ont été capturées sur tout le linéaire du Méchet pour un prélèvement d'ADN. 7 stations d'échantillonnage ont été définies de part et d'autre de barrages majeurs sur la rivière.



En complément des sondes thermiques ont été disposées sur tout le bassin, pour étudier les relations entre les abondances de truite et le réchauffement des eaux.

L'année 2017 a été consacrée à l'analyse génétique et aux « dépouillements des données ».

Les résultats de cette étude ont été forts intéressants.

Ils ont montré que sur la rivière Méchet, il subsistait deux populations de truites distinctes génétiquement. Ces deux populations présentaient des fonctionnalités écologiques différentes.

Sur le cours intermédiaire et aval du Méchet, les barrages n'ont ainsi pas d'incidence sur les caractéristiques génétiques de la population de truite. Sur ces mêmes secteurs, si les populations de truite semblent contraintes par le réchauffement des eaux (Abondance faible), les fonctionnalités biologiques ne semblent pas affectées par la présence des barrages. En effet l'étude génétique a montré que les populations situées de part et d'autre des ouvrages présentaient les mêmes caractéristiques génétiques. De plus l'estimation du nombre de géniteurs efficaces issue du traitement statistique des données génétiques, a permis de mettre en avant le nombre important des géniteurs participant efficacement à la reproduction.



Truite typique des secteurs intermédiaires et aval



Truite à la robe typique des portions amont du Méchet

Les secteurs les plus amonts du Méchet sont isolés par une importante chute d'eau naturelle aménagée. En amont de cette cascade, il subsiste une population de truite distincte du reste du Méchet. Les abondances de cette population sont fortes car les eaux restent fraîches et subissent de faibles amplitudes thermiques. De plus, sur ce secteur forestier, l'impact des activités humaines est faible. Mais cette population présente une certaine consanguinité. Plus de la moitié des poissons échantillonnés étaient issus des mêmes fratries. La diversité génétique de cette population est aussi assez nettement inférieure à celle observée plus en aval. Cette population isolée connaît un faible brassage et un appauvrissement génétique. Elle présente un niveau de menace plus important que la population observée plus en aval.

Rapport d'étude disponible à la page : <https://www.pecche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-genetique-et-autre/etude-genetique-des-truites-mechet-2017/>

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FNPF (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

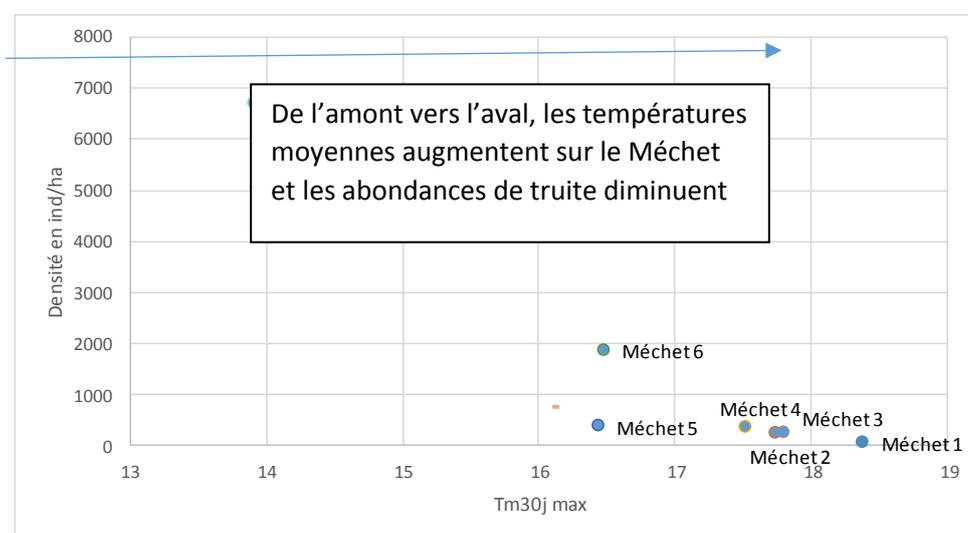
AAPPMA concernée : Autun.

Etude des populations de truite commune et du métabolisme thermique du Méchet et de ses principaux affluents.

En complément de l'étude génétique de la population de truite commune du Méchet, une étude des abondances de truite et du métabolisme thermique du Méchet a été entreprise. Les mesures de terrain ont été entreprises à l'été 2016 et l'analyse et les conclusions ont été réalisées lors de l'année 2017.

Ce travail a montré que le Méchet et ses affluents présentaient bien trop souvent des régimes thermiques excessifs pour garantir les conditions de vie optimale aux truites sauvages.

Cette étude a aussi montré la relation étroite existant entre la température et les abondances de truites. Lorsque les températures sont fraîches en été (14 à 16°C) et que les variations thermiques journalière reste faible (4 à 5°C maximum), les abondances de truite sont bien souvent importantes. Plus les eaux se réchauffent, plus les abondances de truite diminuent.



Relation entre la moyenne des températures moyennes des 30 jours consécutifs les plus chauds et les abondances de truite commune du Méchet

Ces observations s'expliquent en grande partie en raison du métabolisme des truitelles, étroitement dépendantes de la fraîcheur des eaux. En effet, suivant les études d'Elliot, auteur anglo-saxon ayant beaucoup travaillé sur le métabolisme des truites fario en relation avec les facteurs externes dont la thermie, il apparaîtrait que les truitelles 0+ ont une forte sensibilité au régime thermique des cours d'eau en été dès lors que la moyenne des températures moyennes des 30 jours consécutifs les plus chauds atteint le seuil de 17,5-18°C. A partir de ce seuil, le rendement énergétique est défavorable et l'énergie apportée par l'alimentation est plus faible que celle utilisée pour la capture de ses proies. Ce phénomène induit un amaigrissement des individus ainsi que des mortalités progressives et continues et des dévalaisons potentielles vers des milieux encore moins favorables

Les poissons plus âgés (1+, 2+ et au-delà) seraient plus robustes et résilients vis-à-vis de la thermie en raison de la relation inversement proportionnelle entre la sensibilité au réchauffement du poisson et son rapport volume/surface.

Responsables : Rémy Chassignol & Julien Maupoux

Financement : pas de financement

Réseau de suivi thermique des rivières de 1^{ère} catégorie piscicole du département.

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester. Ce réchauffement a des conséquences sur la température des petites rivières du département de Saône-et-Loire. La truite commune, espèce d'eau froide, souffre de cette situation tant et si bien que ses abondances et sa répartition géographique risquent encore de décroître.

Ainsi pour mieux appréhender les effets du réchauffement, la Fédération dispose chaque année une dizaine de sondes sur des stations de références pour mieux appréhender l'ampleur du réchauffement. Ceci nous permet aussi de mieux comprendre les fluctuations de densités de truites fario observées d'année en année lors des pêches électriques.

En plus des stations de référence, un accent tout particulier a été mis sur certains éléments qui perturbent la thermie de nos cours d'eau. Plusieurs étangs, le barrage et le bief de la microcentrale du Piejus, des portions de cours d'eau pour lesquels la végétation était absente ont été étudiées. Il en est ressorti que la majorité des étangs (étudiés) avaient un rôle non négligeable dans le réchauffement de nos cours d'eau. De même, l'implantation de la microcentrale du Piejus entraîné un réchauffement moyen non négligeable (environ 0.4°C)

Responsables : Rémy Chassignol & Julien Maupoux

Financement : pas de financement

Atlas des écrevisses en Bourgogne

Chaque année le personnel de la Fédération de Pêche contribue à l'enrichissement des connaissances sur la présence des écrevisses autochtones et invasives dans les ruisseaux et rivières du département de Saône-et-Loire.

Ce travail est réalisé au sein d'un groupe appelé : Groupe Ecrevisse Bourguignon. Ce groupe comprend la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieu Aquatique devenue aujourd'hui Agence Française de la Biodiversité et les Fédérations Départementales de Pêche.

Après une petite vingtaine d'années de travaux communs, un ouvrage va être édité. L'Atlas des écrevisses en Bourgogne devrait voir le jour en 2018. Les travaux d'organisation et de rédaction ont d'ores et déjà débuté.

2016 a été l'année des premières réunions de concertation. En 2017, le travail s'est poursuivi avec en plus la rédaction des premiers articles du livre.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

Suivi des populations d'espèces de poissons carnassiers à Cuisery

Dans les grands milieux, il est bien difficile d'estimer les abondances de certaines espèces piscicoles. La pêche électrique peut s'avérer assez inefficace dans la Saône, la Seille, le Doubs, etc... pour connaître l'état des stocks des espèces de poissons carnassiers.

Afin de mieux connaître les abondances de brochets, sandres, perches, black-bass, un partenariat a été initié avec l'AAPPMA de Cuisery. Lors des concours de pêche au poisson carnassier, l'ensemble des compétiteurs est invité à consigner ces captures (maillées ou non).

Année après année un bilan sera réalisé. Il permettra peut-être de mieux estimer les stocks des poissons carnassiers. Il pourra être complété par des enquêtes paniers ou des suivis pêcheurs. Ce travail est réalisé à titre d'essai sur la Seille à Cuisery. Il pourrait aussi être engagé à plus large échelle.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

Réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

En 2018, la FDAAPPMA 71 commence la réalisation de son Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Ce document résulte en premier lieu d'une obligation réglementaire puisque la loi pêche de 1984 reprise dans l'article L.433-3 du Code de l'Environnement stipule que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. » Ainsi les AAPPMA doivent élaborer un plan de gestion piscicole.

En 2016, La loi pour la reconquête de la biodiversité fait du PDPG le document encadrant ces plans de gestion et impose son approbation par le préfet.

Le PDPG viendra remplacer le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP) réalisé en 2009 par la FDAPPMA 71. La création du PDPG est l'occasion d'actualiser les données du SDVP grâce aux données piscicoles acquises ces dernières années et de faire un état des lieux de la qualité des milieux. De plus, l'évolution de la législation et de la réglementation (loi Grenelle, décret frayères, loi pour la reconquête de la biodiversité ...) et à la mise à jour des documents de planification (programme de mesures des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)), rend l'actualisation de ce plan de gestion indispensable.

Le PDPG consiste à réaliser un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et plus généralement de la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une unité de gestion appelée le « contexte piscicole». Le contexte piscicole est un bassin versant dans lequel une espèce repère effectue tout ou partie de son cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation).

Trois contextes peuvent être définis en fonction de (ou des) espèce(s) repères(s) retenue(s) :

- Le contexte salmonicole correspond principalement aux têtes de bassins versants et a pour espèce repère la truite fario,
- Le contexte cyprinicole situé à l'aval des grands cours d'eau a pour espèce repère le brochet,
- Le contexte intermédiaire est situé entre les deux contextes précédents et a pour espèces repères à la fois la truite et le brochet et/ou les cyprinidés rhéophiles (barbeau, vandoise, hotu...).

Sur chacun des contextes identifiés, l'objectif est d'inventorier les pressions s'exerçant sur les milieux et de proposer des actions de restauration des cours d'eau et de gestion piscicole visant à favoriser les espèces repères et les espèces cibles. Cette démarche a pour but de concilier amélioration et/ou préservation des milieux et enjeux halieutiques.

Ce vaste projet nécessite la coopération de l'ensemble des acteurs de l'eau du département. Il associera les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, le Conseil Départemental, La Direction des Territoires, l'Agence Française pour la biodiversité, les syndicats de rivières et l'ensemble des AAPPMA.

La fin d'année 2017 a été l'occasion de démarrer le projet, de rechercher les subventions et de mettre à jour la base de données piscicoles afin d'inventorier les données disponibles.

Responsable : Anne Charvet

Financements : Agence de l'eau (45%), FNPF (41%), FDPPMA71 (10%), Conseil Départemental de Saône-et-Loire (4%)

AAPPMA concernées : Toutes les AAPPMA du Département

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Projet de restauration de deux zones humides annexes de la Grosne : Bras mort du Grand Recard à Marnay et Bras mort de la Petite Vevre à Saint-Cyr

Suite à l'étude piscicole de la Grosne entre Brandon et Marnay finalisée en 2016, plusieurs aménagements de zones humides annexes à la Grosne ont été proposés pour favoriser la reproduction naturelle du brochet. Dans ce cadre deux projets ont été proposés dans la partie aval de la Grosne : le bras mort du Grand Recard à Marnay et le bras mort de la Petite Vevre à Saint-Cyr.

Les études préalables à ces projets ont donc été lancées en 2017 : ces études comprennent la réalisation d'inventaires piscicoles dans les zones humides, des mesures topographiques, des relevés de végétation, ... Les résultats de ces relevés sont en cours d'analyse. Ils pourraient aboutir à la mise en œuvre de travaux à l'automne 2018.



Le bras mort du Grand Recard

Responsable : Julien Maupoux.

Financement : AE RMC (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Saint-Ambreuil.



Le bras mort de la Petite Vevre à Saint-Cyr

Avants Projets de restauration de deux bras mort sur le Doubs

Dans la continuité de l'étude piscicole de la basse vallée du Doubs, la Fédération s'est lancée dans la réalisation d'avants projets pour la restauration de deux bras morts du Doubs.

L'étude piscicole du Doubs avait permis de recenser une quarantaine d'annexes hydrauliques susceptibles de bénéficier de mesures de restauration.

L'année 2016 a été l'occasion de réaliser un premier travail de tri pour retenir une petite série de sites potentiellement aménageables par notre structure.

A l'issu du tri deux sites d'intérêt ont été identifiés :

- Le site des baissières et mares des Vergettes sur la commune de Lays-sur-le-Doubs,
- Le site du complexe des bras morts de Petit Gravier sur la commune de Lays-sur-le-Doubs.

Du printemps à l'automne 2017, ces sites ont fait l'objet de vastes campagnes d'études afin de déterminer les scénarii d'aménagement les plus réalistes et les plus favorables à la faune piscicole. Des pêches électriques

d'inventaire, des relevés topographiques, des cartographies des principaux habitats et des travaux potentiels à entrevoir ont été réalisés.

Il reste dès lors à analyser, synthétiser ces données pour aboutir à des scénarii d'aménagement qui seront proposés aux acteurs locaux pour validation. Après validation un dossier de déclaration ou d'autorisation sera déposé auprès des services de la police de l'eau du département. Les premiers travaux pourraient être envisagés dans le courant de l'année 2019. Ces derniers pourraient en partie être réalisés par la Fédération de Pêche, mais une aide des syndicats locaux sera indispensable.



Site de Petit Gravier



Site des Vergettes

Parmi les travaux envisagés, on peut d'ores et déjà évoquer des travaux de déboisement sélectif, des travaux de terrassement, de plantation, de pose d'embâcles de bois pour garantir postes et abris aux poissons.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (22 %), FDAAPPMA 71 (28 %)

AAPPMA concernée : Pierre de Bresse

Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Botoret à Chauffailles.

Sur la commune de Chauffailles, la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire a demandé le démantèlement de tous petits seuils en bois construits à l'époque par l'AAPPMA et la commune de Chauffailles sur le Botoret. Ces travaux ont été réalisés par le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA) en fin d'été 2017.

Pour compenser la perte de lame d'eau en étiage, mais surtout pour garantir de meilleur faciès d'écoulement (plus favorable aux truites) et apporter plus de surface d'habitat fonctionnel, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a demandé à ce que des blocs soient implantés dans le lit du Botoret afin de resserrer et accélérer les écoulements mais aussi de constituer un lit d'étiage aux écoulement pérennes et suffisamment profond. Ces travaux limiteront les pertes de hauteur d'eau en étiage et garantiront le reste de l'année caches et postes aux truites ; l'objectif étant de rendre le secteur plus attractif pour les truites et donc pour les pêcheurs.

La Fédération a apporté son soutien technique aux équipes du SYMISOA lors de l'année 2017. Elle continuera en 2018 et participera aux financements de travaux (prévus à l'été 2018)

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FNPF (à définir), FDAAPPMA 71 (à définir)

AAPPMA concernée : Chauffailles

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêche de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement le service technique et le service garderie de la Fédération.

- **Pêche de sauvetage sur le Canal du Centre à Ecuisses (écluse 3 Méd) et à Ciry-le-noble (écluse 14 Océan) dans le cadre de travaux d'entretien du canal**

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre

Date : 21 février 2017.

- **Pêche de sauvetage de la Sane Vive à Montpont-en-Bresse dans le cadre des travaux d'enfouissement d'une canalisation de gaz (Artère B8 "Val de Saône")**

Demandeur : GRT Gaz.

Rivière : Sane Vive

Date : 15 septembre 2017.

- **Pêche de sauvetage de la Sane Morte à Ménétreuil dans le cadre des travaux d'enfouissement d'une canalisation de gaz (Artère B8 "Val de Saône")**

Demandeur : GRT Gaz.

Rivière : Sane Vive

Date : 19 septembre 2017.

- **Pêche de sauvetage d'un Bief de la Grosne à Beaumont-sur-Grosne dans le cadre de travaux de restauration de ce bief**

Demandeur : Syndicat d'Aménagement de la Grosne

Rivière : Grosne

Date : 21 septembre 2017.

- **Pêche de sauvetage du ruisseau des Naudiots à Marmagne dans le cadre des travaux de suppression du barrage de l'ancienne prise d'eau des Naudiots**

Demandeur : Communauté Urbaine Le Creusot Montceau

Rivière : Ruisseau les Naudiots (bassin du Rançon)

Date : 30 octobre 2017.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION

Demande d'évolution réglementaire (ouverture, fermeture, parcours no-kill...)

Cette année la Fédération a fait part à l'administration de demandes d'évolutions réglementaires simples et habituelles.

Ces demandes concernaient la fermeture de la pêche du sandre et les ouvertures de la pêche du sandre et du brochet.

La Fédération a demandé une fermeture commune du brochet et du sandre au dernier dimanche de janvier. Concernant les ouvertures, la Fédération a demandé l'ouverture du brochet au 1^{er} mai et celle du sandre au 3^{ème} samedi de mai.

Comme l'an dernier, nos demandes n'ont pas trouvé réponses auprès de l'administration puisque le sandre ferme toujours au deuxième dimanche de mars et ouvre au 1^{er} mai.

Responsables : Georges Guyonnet, Olivier Bernolin, Rémy Chassignol

Projet de réservoir de pêche à la mouche à l'étang des Cloix

Un projet de réservoir de pêche à la mouche est actuellement à l'étude sur l'étang des Cloix à Autun, en partenariat avec la ville d'Autun et l'AAPPMA « Union Gaule Autunoise & Pêcheurs Morvandiaux » (Autun).

En 2017, l'année a été marquée par l'acceptation du dossier loi sur l'eau pour modifier le statut de ce plan d'eau actuellement classé en 1^{ère} catégorie piscicole (pour qu'il soit pêchable en période de fermeture de la truite).

Deux réunions ont été organisées pour définir les modalités techniques de fonctionnement de ce réservoir. L'ouverture est programmée à l'automne 2018.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : FDAAPPMA 71 et Ville d'Autun

AAPPMA concernée : Autun

Création d'un poste de pêche pour personne à mobilité réduite à l'étang du Mitant à Gergy

Une aire de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite a été mise en place en 2017 à l'étang du Mitant à Gergy. Les travaux ont été réalisés par l'Office National des Forêts. L'aire de pêche, large de 12 m, permet à plusieurs pêcheurs de pratiquer simultanément.



Poste de pêche PMR de l'étang du Mitant à Gergy

Responsables : Marc Durandin et Julien Maupoux

AAPPMA concernée : Gergy

Financement : FNPF (30,4 %), Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (9,2 %), Caisse de Compensation (60,4%).

Guide 2018 de la pêche en Saône et Loire

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité. Le guide 2018 contient de nombreuses mises à jour : évolutions de la réglementation, changements de présidents, ... Cette année une page a été créée pour présenter le carpodrome de l'étang Chardon situé à Ormes et Simandre et qui ouvrira au printemps 2018.

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise SEIC (Le Creusot).

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en décembre 2017. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Partenaires publicitaires (42 %), ARPBFC (28 %) FDAAPPMA 71 (30 %).